

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 955

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 28

I. – À l’alinéa 3, substituer au mot :

« supprimé »

les mots :

« remplacé par les mots : « , au terme de laquelle elle fait l’objet d’un renouvellement » ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.